Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260427-CCAS2026002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Réf : 2026.002

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 8

Votants : 9

Le 27 avril 2026 à 10h30,
le C.C.A.S. de LOCUNOLÉ, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL.

Date de convocation : 13 avril 2026

Présents : Jean-Michel DANIEL, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Corinne COLLET, Elie HELLEGOUARCH, Nicole LE CLANCHE, Léa ROUZIC, Dominique GOELO.

Absentes et excusées : Leeann RONDREUX (pouvoir donné à Marie LE THOËR).

Secrétaire de séance : Bernard LAZ.

Objet : Affectation des résultats

Le CFU 2025 présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 473,68 €.

Il convient de reprendre le résultat reporté de 2024 de 190,92 €.

L'excédent de 664,60 € est reporté au chapitre 002 en fonctionnement recettes.

Après en avoir délibéré,

Le CCAS

Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix pour) l'affectation des résultats telle que proposée.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Michel DANIEL,

